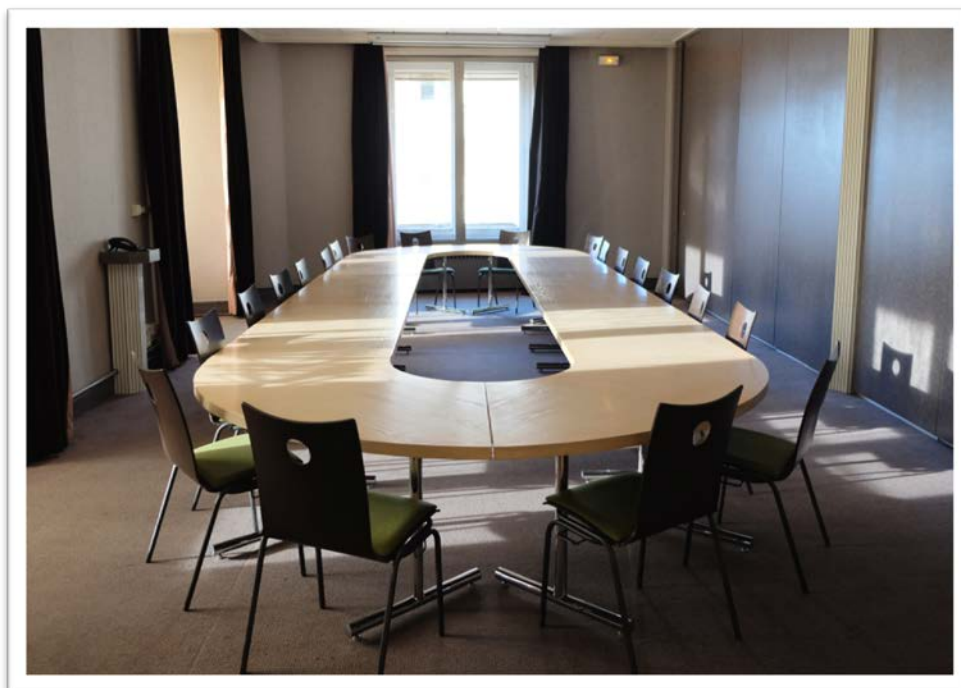


Règlement particulier
Salle Anatole France A et B

Hôtel de Ville
Place Jean Jaurès
37000 Tours

Bus : ligne 2, 5, 10, 11, 14, 15, 18

Tramway : arrêt Jean Jaurès



CARACTÉRISTIQUES

SALLE A & B	
Capacité	100 personnes
Superficie	138 m ²
SALLE A	
Capacité	60 personnes
Superficie	87 m ²
SALLE B	
Capacité	25 personnes
Superficie	51 m ²

MATÉRIEL DISPONIBLE SUR PLACE

Chaises fixes	100
Estrade	à la demande
Tables	160 X 80 (16 tables)
Vidéoprojecteur	<i>(un appareil dans chaque salle)</i>
Sonorisation	<i>(pour chaque salle)</i>
WiFi public	

Règlement

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement précise les prescriptions figurant dans le règlement général à l'égard des salles Anatole France A et B situées à l'entresol de l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 2 : UTILISATEURS

Les salles peuvent être mises à disposition de personnes morales.

ARTICLE 3 : UTILISATION DE LA SALLE

3.1 DESTINATION D'USAGE

Conférences, réunions. La restauration et les réceptions y sont interdites.

3.2 ACCÈS – HORAIRES

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'accès à la salle est possible sur le créneau horaire de 7h à 2h du matin.

L'accès est possible porche Ouest et porche central de l'Hôtel de Ville.

L'organisateur doit prendre contact avec le service Sécurité Hôtel de Ville pour l'ouverture et la fermeture des portes.

L'accès à la cour de l'Hôtel de Ville, validé par le service Sécurité Hôtel de Ville, n'est autorisé qu'aux véhicules organisateurs apportant du matériel pour la manifestation, exclusivement pour le temps de chargement et déchargement du matériel.

3.3 – UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

✓ Aménagement des locaux

L'organisateur doit prendre contact avec le responsable de la préparation des salles dès qu'il a reçu une confirmation de l'option de réservation de la part de la Mairie.

Cet entretien préalable lui permettra de déterminer les installations selon les besoins et conformément aux divers impératifs relatifs à la sécurité (branchements de matériels électriques ou de sonorisation, manipulation de matériels).

Les agents municipaux peuvent refuser un aménagement qui ne serait pas conforme aux règles de sécurité.

Les dispositions retenues seront reportées sur la fiche technique.

Les bougies (paraffine, huile, gel combustible etc...), lanternes, ballons gonflés à l'hélium, photophores, sont formellement interdits au sein de l'Hôtel de Ville.

Les tables, chaises et tout autre mobilier doivent être soulevés et non trainés afin de ne pas abîmer le sol.

✓ Matériel

L'organisateur devra se conformer aux modalités convenues avec le responsable de la préparation des salles pour la manipulation du matériel municipal (amenée, mise en place, repliement).

Les branchements de matériels électriques ou de sonorisation fournis par l'organisateur seront faits par ou sous le contrôle de l'électricien de la Mairie et devront être compatibles avec le matériel existant.

✓ Téléphone et wifi public

L'organisateur désirant utiliser le téléphone du réseau extérieur devra adresser la demande de la ligne absolument auprès de l'opérateur de télécommunication de son choix.

Les frais d'abonnement temporaire et de communications téléphoniques lui seront directement facturés par l'opérateur.

Le wifi public est disponible en permanence : pour s'y connecter, il suffit de sélectionner le réseau wifi portant le nom de «Tour(s)plus Public» et de s'identifier au démarrage de son navigateur.

3.4 – PROPRETÉ

L'utilisateur s'engage à maintenir et rendre les lieux en état et à procéder à l'évacuation des déchets triés le cas échéant.

Les déchets sont à déposer dans les containers prévus à cet effet, mis à disposition dans le local situé au rez-de-chaussée du Bâtiment Heurteloup.

Pour l'accès au local poubelles, l'utilisateur devra prendre contact avec le service Sécurité par téléphone ou interphone.

Contacts en mairie

Renseignements généraux, location	Mme Françoise Baron ☎ 02.47.21.66.12 ✉ f.baron@ville-tours.fr
Aménagement	M. Karim Menaa ☎ 02.47.21.66.98 ✉ k.menaa@ville-tours.fr
Sécurité, ouverture et fermeture du bâtiment	Service Sécurité Hôtel de Ville ☎ 02.47.21.66.21 ✉ securitecivilepco@ville-tours.fr
Numéros utiles	Police municipale ☎ 02.47.70.88.88 Pompiers ☎ 18 SAMU ☎ 15